

# REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS DE DOTATION

Le 19 avril 2018 à la Villa Barquier à Antibes à 15:00 h

**Administrateurs présents** : Anne Baudier, Claire Bernard, Paul Barnaud, Henri Joseph Roca, Delphine de Turckheim et Véronique Sénard. **Invités** : Jean-Jacques Sénard, François Bernard et Jean-Louis de Turckheim

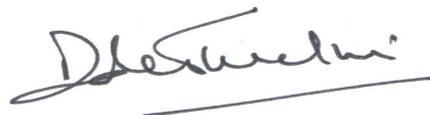
1. **Le PV de la réunion du CA du 12/4/2017** est approuvé à l'unanimité, sans modification.
2. **Le rapport d'activité 2017 du FDD** est approuvé à l'unanimité.
3. Après présentation et discussion, **les comptes 2017 du fonds de dotation** sont approuvés à l'unanimité.
4. **Conclusion du débat sur le transfert de propriété de la chapelle au FDD** : celui-ci devrait se faire en 2020 pour plusieurs raisons, dont la garantie de pouvoir continuer à obtenir des subventions des pouvoirs publics jusqu'à cette date, ce dont ne peut se prévaloir l'association.
5. **Le point sur les travaux / planning prévisible** : suite au feu vert de la DRAC en février 2018, lancement de l'appel d'offres par le cabinet Minot en avril 2018, résultat de l'appel d'offres et rédaction du dossier final des travaux en mai 2018, accord du FDD sur choix des entreprises et planning des travaux en juin 2018 suivi du dépôt du permis de construire en Mairie et à la DRAC. Accord de la DRAC sur le PC et démarrage de la première tranche des travaux en septembre 2018. 2<sup>ème</sup> tranche de travaux en 2019.
6. **Le point sur la recherche de subventions** : suite à une première subvention de 7.070 € par la DRAC, nous avons obtenus en 2017 87.000 € du Conseil Départemental et 98.000 € de la DRAC. Si on table sur un montant total des travaux à venir de **465.000 €**, honoraires d'architecte compris, sachant qu'il reste 180.000 € de dations de la famille, il nous reste encore environ **100.000 €** à trouver en faisant les hypothèses suivantes : Maire d'Antibes = 20.000 €, Région PACA = 30.000 €, Fondation du Patrimoine = 20.000 € de fonds privés appelés et Fondation de la Sauvegarde de l'Art Français (organisme privé) = 30.000 €. Les travaux ne pouvant démarrer avant l'obtention de ces subventions, celles-ci doivent être obtenues soit avant septembre 2018, soit avant les tranches distinctes de travaux de 2019. Jean-Louis contactera rapidement Jean-Leonetti pour lui dire de s'attendre à une prochaine demande de subvention par Paul Barnaud.
7. **Procédures contre le GFA** : le fermier s'est pourvu en en Cassation suite à la décision en notre faveur de la Cour d'Appel d'Aix confirmant la fin du bail du fermier. Nous avons reçu de la Cour de Cassation un rapport en vue d'un rejet du pourvoi pour cause de requête non motivée. Les avocats n'ayant pu trouver un accord pour trouver un compromis suite à la décision du GFA de faire appel du jugement du TGI de Grasse sur la lecture de l'article 20 des statuts invalidant pratiquement tous les votes du GFA à double majorité depuis 30 ans, nous attendons toujours le jugement de la Cour d'Appel d'Aix. Le pourvoi en CC n'étant pas suspensif, il a été rappelé le 18/04/2018 au fermier de faire exécuter sans tarder l'expulsion du fermier suite au PV édifiant établi sur le terrain par huissier le 19/09/2017. Quant au procès intenté par la Ville suite aux exhaussements illicites de terrain par le fermier, la Mairie nous a fait savoir qu'elle attendait le départ du fermier pour trouver un compromis direct avec le GFA .

8. Suite à une discussion sur l'opportunité **d'ouverture du conseil d'administration du FDD** à d'autres membres de la famille, il a été décidé que le président appellera Patrick Darleguy, Claude Tonnot et Martin Barnaud pour leur proposer un siège avec une responsabilité particulière. Décision par vote en AG le 21/07/2018.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le président a clos la réunion à 17:00 h



**Le président** : Paul Barnaud  
Turckheim



**La secrétaire** : Delphine de